



Ville de Thiers

INSCRIPTION SCOLAIRE ANNÉE SCOLAIRE 2020-2021

Les inscriptions ont lieu au **Service Affaires Scolaires**
12 rue de Barante (1er étage) - tél : 04 73 80 88 85

Quels sont les enfants concernés pour l'année scolaire 2020-21 ?

- Les nouveaux arrivants sur Thiers.
- Les enfants qui entrent pour la première fois à l'école.

Quand et comment s'inscrire ?

Uniquement sur rendez-vous auprès du Service Affaires Scolaires
au 04 73 80 88 85

-
Du 1 avril au 30 juin 2020
Du lundi au vendredi
de 9 h à 12 h et de 14 h à 16 h

Documents à fournir impérativement :

- une copie du livret de famille ou un extrait d'acte de naissance de l'enfant.
 - la carte d'identité du ou des représentants légaux.
- un justificatif de domicile datant de moins de 3 mois (copie de facture électricité, téléphone...).
- une copie du jugement de séparation ou de divorce pour les parents séparés ou divorcés.

Autres pièces à fournir en cas d'inscription(s) périscolaire(s) (garderies, cantine,...) :

- Numéro allocataire CAF – Numéro de Sécurité Sociale.
- Compagnie + numéro de contrat des assurances responsabilité civile et scolaire/extra-scolaire.
 - Date du dernier rappel antitétanique.
- Certificat médical de contre-indication en cas de problèmes médicaux empêchant la pratique de certaines activités.